

Vienne

Vienne CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Un budget de 141 millions d'euros pour l'Agglo

Clémence LENA



Le conseil communautaire a voté, ce mardi 25 janvier, son budget pour l'année 2022. Un budget global de 141 millions d'euros qui prévoit un montant d'investissements record. Et une nouvelle dotation de solidarité pour les communes membres.

Exercice obligé du début d'année, le vote du budget 2022 de Vienne Condrieu Agglomération s'est tenu ce mardi 25 janvier, à Sainte-Colombe. Les élus ont validé les orientations qui avaient déjà été présentées en décembre. Un budget « solide et maîtrisé malgré un contexte très incertain », selon Thierry Kovacs, qui s'élève, au total, à 141 millions d'euros (fonctionnement et investissement). Voici ce qu'il faut en retenir.

• 1. 32 millions d'euros d'investissements

C'est un des signes de la bonne santé, ou pas, d'une collectivité. En 2022, l'Agglo a voté un budget de 32 millions d'euros d'investissements [lire le détail par ailleurs]. « Un

montant historiquement haut », se félicite le président de Vienne Condrieu Agglomération, Thierry Kovacs. L'an dernier, ce même budget s'élevait à 28,4 millions d'euros. L'élu rappelle que l'intercommunalité mobilise « pour chaque projet toutes les subventions possibles : sur ces 32 millions, nous attendons 8 millions d'euros de financements de nos partenaires ».

• 2. Des taux fiscaux stables

Une nouvelle fois, les taux de fiscalité sont inchangés : 7,81 % pour la taxe d'habitation, 25,89 % pour la cotisation foncière des entreprises, 2,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sur ce dernier taux, « nous sommes une exception », souligne Thierry Kovacs, « ce qui permet de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire ». Quant au taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est identique, même si de « légères évolutions » dues à l'harmonisation entre Isère et Rhône peuvent être perçues.

• 3. Épargne et emprunt

Les dépenses réelles de fonctionnement, dans le budget 2022, s'élèvent à 62,472 millions d'euros, soit +1,74 % par rapport à 2021. « Nous avons réussi à limiter cette évolution malgré le transfert à l'Agglo des piscines de Loire-sur-Rhône et Vilette-de-Vienne », note Christophe Bouvier, vice-président aux finances. Les recettes de fonctionnement augmentent, elles, de 1,50 % : 68,822 millions d'euros en 2022. Il en résulte « une épargne nette en légère baisse : 2,062 millions, au lieu de 2,138 millions d'euros en 2021. Ce qui permet de maintenir une bonne capacité d'autofinancement ».

À noter par ailleurs qu'au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette est de 59,2 millions d'euros. Il était de 61,4 millions d'euros en 2021. Le recours à l'emprunt représente 45,5 % du financement des investissements, contre 55 % en 2021.



*Le conseil communautaire s'est réuni ce mardi 25 janvier, à la Verrière des Cordeliers à Sainte-Colombe.
Photo Le DL /C.Le.*